



Le conseil général a testé le traitement thermique par eau chaude pour freiner le développement végétal. (Photo archives NR)

“ Acceptons les herbes sauvages ” : la campagne lancée par le Département pour la réduction des pesticides pose la question du traitement des accotements.

contexte

- > Les agents du conseil général entretiennent 7.900 km d'accotements routiers.
- > Un kilomètre de pesticides au bord d'un ruisseau entraîne une pollution sur 10 km.
- > La pulvérisation d'eau chaude est expérimentée sur le bassin-versant du Cébron.
- > Le maintien de la végétation fait craindre pour la visibilité des automobilistes.

Acceptons les herbes sauvages : la campagne lancée par le conseil général ce week-end à Niort-Noron à l'occasion du Printemps au jardin, ex-Salon de l'horticulture, affiche clairement la couleur : « *Moins de pesticides, plus de vie* ». Le désir du Département de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, par souci sanitaire et pour la biodiversité, laisse entrevoir la perspective d'herbes sauvages le long des 3.950 km de voies qui relèvent de la collectivité.

Laisser-aller ? Le gestionnaire réfute l'accusation d'abandon pour avancer le volontarisme d'une gestion maîtrisée. Le responsable des routes privilégie l'ambition de diviser par trois en 2009 la quantité de pesticides utilisée en 2006. Le rotofil et le fauchage seront-ils suffisants pour assurer la sécurité des automobilistes ? Le directeur de l'Automobile-club met en garde face aux risques que généreraient des accotements envahis d'herbes hautes, citant l'exemple d'une intersection dangereuse à la sortie nord de Saint-Maixent.

L'alternative au traitement chimique a ses limites. L'expérimentation du désherbage par pulvérisation d'eau chaude sur les îlots et les bords stabilisés sur le bassin-versant du Cébron (RD 938), reconduite dans le programme Re-sources, menée également sur la déviation de Mougou, ne donne pas pleine satisfaction. Le vice-président de Deux-Sèvres Nature environnement déplore l'énergie consommée pour chauffer l'eau et le rejet de CO² dû à la combustion du fioul.

Puisque le « zéro pesticide » est jugé hors de portée, la fauche tardive avec passage de l'engin en avril-mai, en juin et en juillet-août pourrait cohabiter avec l'acquisition d'une machine à détection infrarouge pour une pulvérisation ciblée sur les bandes stabilisées.

D. Dartigues et M. Gautronneau
nr.niort@nrco.fr